

COMMISSION DE PROMOTION ET QUALITÉ (CPQ)

Statut

MISSION

La commission de promotion et qualité de TerrEspoir (CPQ) a pour mission de développer les ventes de produits TerrEspoir afin d'assurer la pérennité financière de la fondation.

COMPOSITION

La CPQ est composée d'au moins 3 personnes, dont un membre du CF. Elle est dotée d'un-e président-e et d'un-e vice-président-e dont le mandat est d'une durée de 2 ans et peut être renouvelé. La CPQ s'adjoit des personnes ayant les compétences, l'expérience et la flexibilité dans les horaires nécessaires pour mener à bien ses tâches. Elle veille également au meilleur équilibre en termes de genre. Sur proposition de la CPQ, le CF ratifie la nomination du/de la président-e et du/de la vice-président-e, le renouvellement de leurs mandats, et le choix des nouveaux membres.

Il est attendu des membres de la CPQ des compétences touchant aux domaines suivants :

- Coordination et organisation d'événements
- Élaboration de présentation
- Facilité pour les interventions en public
- Prises de contact et suivi de relations commerciales
- Distribution de cabas aux points de livraison

BASE DE TRAVAIL ET CHAMPS D'ACTIVITÉ

Le mandat intitulé « Développer les partenariats et les projets TerrEspoir » fonde le travail de la CIS et délimite ses champs d'activités pour une période donnée, notamment :

- Réalisation d'un concept de fidélisation des points de livraison existants
- Organisation et coordination d'événement pour la vente de fruits
- Tenue de stand de dégustation & vente
- Actions de promotion, distribution de flyers
- Présentation des valeurs TerrEspoir
- Recherche de personnes privées ou entreprises potentiellement intéressées aux valeurs et produits TerrEspoir
- Suivi des feedbacks de la clientèle

Le CF rédige et fait évoluer ce mandat en fonction du document « Objectifs et stratégie de la fondation TerrEspoir ». Les objectifs et la stratégie sont revisités et mis à jour périodiquement par le CF.

FONCTIONNEMENT

La CPQ prend ses décisions par consensus ou, à défaut, par un vote à la majorité. A défaut de majorité, le président tranche.

En principe, la CPQ est autonome dans la réalisation de son mandat et dans le cadre du budget qui lui est alloué. Au besoin, elle en réfère au Conseil de fondation.

La CPQ se réunit en principe mensuellement et fournit un procès-verbal de ses séances au CF.

Tous les membres de la CIS sont bénévoles. Les membres peuvent faire une demande auprès du CF pour la prise en charge de leurs frais de déplacement.

La CPQ élabore annuellement son budget et son plan d'activités. Elle les présente au CF dans le courant du 2^{ème} trimestre pour approbation.

La CPQ transmet régulièrement le relevé de ses dépenses au CF, avec les pièces y relatives, en vue de leur comptabilisation.

RELATIONS

La CPQ entretient des liens avec les différentes entités de la fondation et tout particulièrement avec le Team de Gestion Courante, la Commission d'Information et de Sensibilisation et le Conseil de Fondation.

COMPOSITION

- Aurélie Vifian (CF)
- Daniel Tillmanns (CF)
- Jean-Michel Sordet (CF)
- Christophe Reymond & Martial Dumusc
- Amanda Pereira (stage BMF)
- Anki Lam
- Khalid Barboucha
- Michel Martinot
- Julie Thiery
- Clémence Barsi
- Angela Etienne